

Les TND, c'est quoi ?

Les TND sont caractérisés par des difficultés significatives dans le développement de plusieurs fonctions du cerveau (fonctions cognitives) telles que la socialisation, la communication, la motricité, l'attention, le raisonnement, la mémoire ou encore les apprentissages.

Ils regroupent :

- les troubles du spectre de l'autisme
- le trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité
- le trouble du développement intellectuel
- les troubles DYS (appellation française) :
 - les troubles de la communication ;
 - les troubles spécifiques des apprentissages ;
 - les troubles moteurs.



Les missions de la PCO

- Favoriser l'accès au diagnostic
- Intervenir précocement pour améliorer la trajectoire de l'enfant
- Soutenir les parents dans l'aboutissement du projet de soin

Nous contacter



06 59 33 61 06



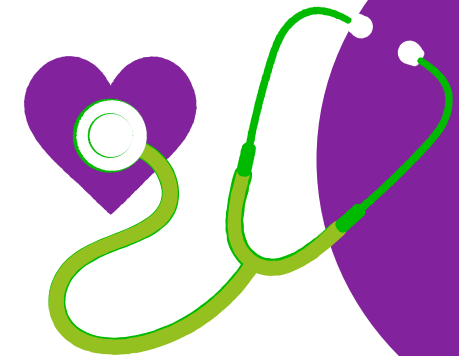
29 ter av. des Martyrs de la Résistance
10000 TROYES



pco@apei-aube.com

Plateforme de Coordination et d'Orientation auboise

Dans le cadre du repérage des Troubles du NeuroDéveloppement (TND) pour les enfants de moins de 7 ans



Vous êtes parents

Vous êtes inquiets et vous souhaitez bénéficier d'un **accompagnement adapté et coordonné, sans avance de frais pour vous.**

A qui s'adresse la PCO ?

- Aux enfants habitant dans l'**Aube**
- De **moins de 7 ans**
- Avec une **suspicion** de **Trouble du NeuroDéveloppement**
- **Sans diagnostic établi**

Comment accéder au parcours ?

1 Vous observez des **difficultés** ou des **écarts inhabituels** du développement de votre enfant.



2 Vous vous rendez en **consultation médicale** (chez votre médecin traitant, médecin de PMI, de crèche ou de l'Education nationale...).



3 Le médecin suspecte des TND, il remplit le **formulaire national** de repérage et l'adresse à la **PCO10**.

Vous êtes médecin

Vous constatez des écarts inhabituels de développement chez un jeune patient et vous souhaitez adresser **l'enfant et sa famille à la PCO10.**

Pour cela, il vous faut :

- Remplir le **formulaire national de repérage** (disponible en ligne sur le site <https://handicap.gouv.fr/nouvelle-version-du-guide-de-reperage-des-signes-inhabituels-de-developpement-chez-les-enfants-de> ou via ce QR code:



- Puis **le transmettre à la PCO10** qui étudiera la demande. Une réponse vous sera apportée dans un délai de 15 jours après réception des pièces complémentaires.

Ou encore

- Via **Parceo**, le service régional e-Parcours du Grand Est. Ce support sécurisé, accessible en ligne sur ordinateur ou téléphone, facilite la coordination du parcours de vos patients. > pulsy.fr/parceo

Le médecin coordonnateur de la PCO10 se mettra en lien avec vous.

Vous êtes professionnel de santé libéral

Ergothérapeute, psychomotricien, ou psychologue/neuropsychologue, vous souhaitez **nous rejoindre et concourir** au parcours de bilans et d'interventions précoces de l'enfant :

Contactez nous afin de signer une convention de partenariat.

Bilans et séances seront financés par l'Assurance Maladie.

